Saint Herménégilde

816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec), J0B 2W0
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le 19 janvier 2026, le conseil municipal de Saint-Herménégilde a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 353
ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 250 CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avoir, soit le 21 janvier 2026.

Ledit règlement est déposé au bureau de la soussignée, au 816, rue Principale à Saint-Herménégilde. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau et en avoir une copie moyennant les frais exigibles.

DONNÉ ce 21 janvier 2026

Directrice générale et greffière-trésorière